



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
22 FÉVRIER 2021

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue lundi le 22 février 2021 à 15 h 00 exceptionnellement à huis clos et par visioconférence en raison de la pandémie du COVID-19 et tel que permis par le Ministère des affaires municipales et de l'habitation, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président et à laquelle ont assisté :

M. Gabriel Michaud, vice-président
M. Eugène Jolicoeur, membre
Mme Nathalie Ricard, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Mme Valérie Foucault, coordonnatrice administrative RAIM
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies RAIM

RÉSOLUTION NO : E10-02-2021
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E11-02-2021
(Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 25 janvier 2021;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption du règlement 120-1 – Règlement modifiant le règlement 120 afin d'augmenter la contribution annuelle et le montant maximum de la réserve financière pour l'entretien et/ou la vidange des boues des étangs d'épuration;
6. Mode de financement et demande au MELCC – Résolution 125-12-2020 pour l'octroi du mandat RAETM-2020-009 – Services professionnels de plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpens II et démolition de l'existant;
7. Adoption de soumission RAETM-2021-001 – Vidange des boues de la station d'épuration;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

8. Affaires nouvelles;
9. Période de questions;
10. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E12-02-2021 **(Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 25 janvier 2021)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 25 janvier 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E13-02-2021 **(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Gabriel Michaud

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 122 401,73 \$ et de 2 367,01 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la liste des comptes à payer au montant de 323 752,47 \$ préparée le 16 février 2021 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E14-02-2021 **(Adoption du règlement 120-1 – Règlement modifiant le règlement 120 afin d'augmenter la contribution annuelle et le montant maximum de la réserve financière pour l'entretien et/ou la vidange des boues des étangs d'épuration)**

ATTENDU l'avis de motion donné par la conseillère Nathalie Ricard à l'assemblée régulière du 25 janvier 2021 par la résolution E06-01-2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement 120-1 a été déposé lors de cette même assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le règlement numéro 120-1, modifiant le règlement 120 afin d'augmenter la contribution annuelle et le montant maximum de la réserve financière pour l'entretien et/ou la vidange et la disposition des boues des étangs aérés, soit adopté.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

RÉSOLUTION NO : E15-02-2021

(Mode de financement et demande au MELCC – Résolution 125-12-2020 pour l'octroi du mandat RAETM-2020-009 – Services professionnels de plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpens II et démolition de l'existant)

ATTENDU la résolution 125-12-2020 par laquelle le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a accepté la soumission de BHP Experts-Conseils S.E.C. pour les services professionnels pour l'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpens II et démolition de l'existant;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser le mode de financement de cette dépense;

ATTENDU qu'il y a également lieu d'autoriser la firme BHP Experts-Conseils S.E.C. à déposer, pour et au nom de la RAETM, la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE) auprès du au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE la dépense prévue par la résolution 125-12-2020 soit applicable au futur règlement 122, le tout conditionnellement à l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et selon les dispositions de l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

QUE la firme BHP Experts-Conseils S.E.C. soit autorisée à déposer, pour et au nom de la RAETM, la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE) auprès du au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

QUE la RAETM s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, le formulaire d'attestation de conformité aux plans et devis et à l'autorisation accordée du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) signé par un ingénieur.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E16-02-2021

(Adoption de soumission RAETM-2021-001 – Vidange des boues de la station d'épuration)

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a demandé des soumissions publiques par l'appel d'offres RAETM-2021-001 pour les services de vidange des boues de la station d'épuration;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 13 janvier 2021;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 16 février 2021, à savoir :

	Prix unitaire
Excent Environnement inc.	552,00 \$ / TMS
Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure)	574,30 \$ / TMS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise Excent Environnement inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 17 février 2021 par M. Frédéric Ebacher, ing., chargé de projets de la firme EnviroServices inc.;

ATTENDU également le rapport daté du 19 février 2021 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation des travaux est de 531,56 \$ / TMS pour un budget total de 800 000 \$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Excent Environnement inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 22 février 2021;

ATTENDU l'adoption d'un budget supplémentaire pour l'exercice financier 2020 d'un montant de 1 000 000 \$ pour la disposition des boues accumulées dans les étangs de la station d'épuration de la RAETM par la résolution 110-11-2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Gabriel Michaud

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de l'entreprise Excent Environnement inc. pour les services de vidange des boues de la station d'épuration pour un montant de 552,00 \$ / TMS pour un total de 799 997,04 \$ taxes en sus.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : E17-02-2021
(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président



secrétaire-trésorière